



Poursuite de creancier apres une liquidation

Par **thierry**, le **12/03/2011 à 12:45**

Bonjour, rnsuite a une liquidation ou toute mes dettes on ete epure a mon de famille. rnmon epouse a ete pour suivit par des creanciers doux elle a monter un docier de surendetement la banque de france lui a autroyer son epurenment mais le juge a refuse donc retour a la case depart . rnnous somme en court de faire un contrat de mariage pour proteger le peut de bien que nous avons qui veut dire rien. rnje voudrai savoir es ce qu une cesi peut etre efectuer et sous quelle forme vue que je suis proteger par un epurement . rnet qu elle recourt peut avoir mon epouse pour que cette dette sois aussi epure

Par **amajuris**, le **12/03/2011 à 13:04**

bjr, rnfaites un effort pour les lecteurs, votre message est incompréhensible. rncdt